

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Code de diffusion CNW 41 (Outaouais)

LE MINISTRE RÉJEAN HÉBERT DONNE SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES SERVICES PRÉHOSPITALIERS D'URGENCE EN OUTAOUAIS

Gatineau, le 14 avril 2013 – Après une analyse détaillée du rapport du groupe de travail sur les services préhospitaliers d'urgence en Outaouais, le ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre responsable des aînés, le docteur Réjean Hébert, a annoncé aujourd'hui qu'il donnait suite à ses recommandations. Il était accompagné pour l'occasion du ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de l'Outaouais, monsieur Stéphane Bergeron, ainsi que du président du groupe de travail sur les services préhospitaliers d'urgence en Outaouais, le docteur Jean Lapointe.

Les constats

L'analyse de la situation des services préhospitaliers dans la région a permis d'identifier les forces et les faiblesses de l'organisation de services sur le territoire. La couverture ambulancière est adéquate mais nécessiterait certains ajustements. Les rapports de la Coopérative des paramédics de l'Outaouais (CPO) et du Centre de communication santé de l'Outaouais (CCSO) avec leur principaux partenaires, dont le Centre de santé et des services sociaux de Gatineau (CSSSG), présentent maintenant une dynamique intéressante, axée sur la qualité des soins et le besoin des patients. Le professionnalisme et l'engagement de l'ensemble des acteurs dans le domaine a été souligné.

Plusieurs points d'amélioration ont toutefois été identifiés sur lesquels l'ensemble des partenaires devront travailler au cours des prochains mois pour une meilleure prestation de services. Parmi ces quelques constats mentionnons :

- des règles de gouvernance non respectées et des irrégularités dans les règles d'affectation des ressources en regard des conventions collectives en ce qui concerne le Centre de communication santé de l'Outaouais (CCSO);
- des lacunes dans l'efficience et le déploiement des ressources ambulancières en ce qui concerne la CPO;
- un manque de rigueur de la part de l'agence dans la surveillance de la conformité de la gouvernance des différents organismes et une absence d'entente formelle en matière de mesures d'urgences entre la ville d'Ottawa et la région.

Les suites données aux recommandations – offre de service

« À la lumière du rapport qui m'a été soumis, j'annonce que les 168 heures par semaine de service ambulancier supplémentaire accordées à la région en décembre dernier seront maintenues pour les six prochains mois, le temps que des mesures d'optimisation et d'efficience soient mises en place. Le groupe de travail effectuera une seconde évaluation afin de déterminer si la totalité de ces heures doit être maintenue et la meilleure façon de les répartir », a annoncé le ministre Hébert. En effet, il sera demandé à la Coopérative des paramédics de l'Outaouais d'atteindre, d'ici le 1^{er} septembre 2013, la cible du délai intrahospitalier (temps passé par les techniciens ambulanciers dans les établissements) déterminée par la direction nationale des urgences.

« J'annonce également l'octroi d'un véhicule ambulancier de remplacement à la Coopérative des paramédics de l'Outaouais (CPO). Ce véhicule d'appoint, connu dans le milieu des services préhospitaliers d'urgence sous

l'appellation « mulet », permettra à la CPO de couvrir les changements de quarts de travail», a poursuivi le ministre.

Entre autres mesures pour assurer une meilleure répartition des ressources sur le territoire, il sera demandé à la CPO de revoir le plan de déploiement des ressources ambulancières de même que leur distribution. Ce nouveau plan devra être approuvé par le ministère.

La gouvernance du Centre de communication santé

« J'annonce également que le modèle organisationnel particulier de la région, fondé sur la cohabitation du Centre de communication santé de l'Outaouais (CCSO) et de la Coopérative des paramédics de l'Outaouais (CPO) sera maintenu, mais que plusieurs réajustements seront effectués en vue de réaliser des gains d'efficience », a déclaré le ministre Hébert.

En effet, certains correctifs seront apportés afin d'éclaircir et d'optimiser la gouvernance des deux organisations, leur gestion financière et la non-interférence dans les principes d'affectation des ressources ambulancières. Le ministre nommera de plus un observateur au conseil d'administration du CCSO jusqu'au 31 mars 2014, ainsi qu'un accompagnateur à l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais afin de veiller au suivi de l'ensemble des recommandations du groupe de travail auprès des instances concernées.

« D'excellents liens de confiance et de collaboration existent entre les partenaires des services préhospitaliers d'urgence et de la sécurité publique, notamment la Ville de Gatineau, le service 9-1-1 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et la Sûreté du Québec. Les solutions mises de l'avant aujourd'hui contribueront à assurer des services de qualité qui répondront encore mieux aux besoins des gens de la région », a pour sa part fait savoir le ministre Stéphane Bergeron.

Rappelons que le groupe de travail, dont la création a été confirmée par le ministre en décembre dernier, avait pour mandat d'analyser la situation globale des services préhospitaliers d'urgence sur le territoire et de formuler des recommandations en vue de répondre adéquatement aux besoins de la population, compte tenu des défis auxquels la région de l'Outaouais est confrontée en la matière.

En plus de son président, le docteur Jean Lapointe, CCMF(MU) CSPQ, médecin-conseil de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, l'équipe d'experts était composée de monsieur François Ferland, responsable des centres de communication de santé et des télécommunications des services préhospitaliers d'urgence au ministère de la Santé et des Services sociaux, ainsi que de monsieur Martin Forgues, expert en réingénierie et conseiller à la direction de l'accès au ministère de la Santé et des Services sociaux.

Pour consulter le rapport du groupe de travail : www.msss.gouv.qc.ca/presse

Renseignements : Ariane Lareau
Attachée de presse du ministre de la Santé et des
Services sociaux et ministre responsable des Aînés
514 206-5434